

SOMMAIRE

Table des matières

I.	PRÉAMBULE	2
II-	CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET	2
II-1	Le contexte général	2
II-2	Le projet de prolongement de la déviation de la RD 487	3
	Les objectifs poursuivis par le projet	3
	Eléments techniques.....	3
	La prise en compte de l'environnement.....	4
III-	La concertation réglementaire	4
III-1	Modalités de la concertation préalable.....	4
III-2	Le bilan quantitatif de la concertation	5
III-2-1	Les registres publics	5
III-2-2	Les courriers	5
III-2-3	Les courriels.....	5
III-2-4	La réunion publique.....	5
III-3	Les observation recueillies	5
	Opportunité du projet	5
	Impact du projet sur les conditions de circulation dans Charlieu	6
	Impact du projet sur l'environnement	6
	Impact du projet sur les bâtiments et propriétés existantes	7
	Observation sur le carrefour des Cordeliers (voie nouvelle/RD4/chemin des Pansemolles)	7
	Observations sur la prise en compte des modes doux.....	7
IV-	ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES	7
IV-1	Enseignements de la phase de concertation	7
IV – 2	Suites à donner au projet	7
V-	LES ETAPES A VENIR APRÈS LA CONCERTATION	8
V-1	Le bilan de la concertation	8
V-2	Les étapes après la concertation.....	8
V-3	Les prochaines procédures à venir.....	8
	Les études approfondies du projet.....	8
	Les autres procédures.....	9

I. PRÉAMBULE

Charlieu se situe à l'extrémité Nord du département de la Loire, à la frontière de deux autres départements, le Rhône et la Saône et Loire. Cette commune dynamique, située sur l'un des axes reliant le roannais au lyonnais, via le col des Echarmeaux puis la vallée d'Azergues, est irriguée par un réseau structurant (RD 487 au Sud-Ouest, puis RD 4), un réseau d'intérêt général (RD 70) et un réseau d'intérêt local (RD 4, RD 487, RD 9487 et RD 121).

Afin d'améliorer les déplacements entre l'agglomération roannaise et le pays de Charlieu, la section Nord de la RD 487 a été déviée du centre-ville en 1995. Devenue RD 487, cette route à 2 x 1 voie, de 1,1 km de long, entre le centre de radiologie de Charlieu et le giratoire RD 487 X RD 4, emprunte l'ancienne emprise de la voie ferrée reliant Charlieu et Saint Denis de Cabanne.

Conformément à la décision de la collectivité, le Département en lien avec les partenaires institutionnels mène actuellement une réflexion visant à poursuivre l'aménagement de cet itinéraire, au regard de l'évolution de ce secteur et des enjeux de mobilité.

Les démarches concernent plus particulièrement les territoires des communes de Charlieu et de Saint Nizier sous Charlieu, caractérisés par un contexte urbain complexe où l'ensemble des besoins des usagers et des habitants doivent être pris en compte. Portées par le Département, les études en cours visent ainsi à identifier les enjeux et les contraintes des différentes solutions envisageables pour améliorer la situation et vérifier leur faisabilité.

Dans cette perspective, une première étape réglementaire consiste à organiser une concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Elle a pour objectif d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par l'élaboration du projet.

Cette concertation s'est tenue du 12 juin au 13 juillet 2023. Le présent document en constitue le bilan.

II- CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

II-1 Le contexte général

Soucieux d'améliorer les conditions de circulation entre les RD 487 et RD 4, le Département a pour projet de prolonger la déviation du centre-ville de Charlieu, dans la continuité d'une première section mise en service en 1995. Une réflexion est actuellement en cours pour aboutir à un aménagement optimisé de nature à soulager le centre-ville du trafic de transit, tout en répondant aux enjeux liés aux caractéristiques du territoire traversé : limiter l'impact sur les riverains et sur l'environnement (dont patrimoine architectural), intégrer une offre de déplacement « modes doux » et assurer une complémentarité avec la construction de « l'espace congrès » programmée par la commune de Charlieu.

Le dossier de concertation, mis à disposition du public, présentait différents aspects liés à ce projet :

- la hiérarchisation du réseau viaire ainsi que la caractérisation du trafic et les principaux points de dysfonctionnement ;
- l'offre de mobilité alternative et de stationnement ;
- Les différents enjeux mis en exergue par les études de diagnostic (environnement, qualité de vie, acoustique, continuité des modes doux) ;

- les différentes hypothèses étudiées afin d'améliorer et sécuriser les conditions de circulation dans la traversée de Charlieu
- la solution préférentielle, à savoir le projet de prolongement de la déviation de la RD 487, dans un fuseau comprenant le chemin des Pansemolles et l'ancienne emprise ferroviaire entre le carrefour des Cordeliers et le boulevard des Capucins, répondant aux enjeux actuels.

II-2 Le projet de prolongement de la déviation de la RD 487

Les objectifs poursuivis par le projet

La réalisation de ce projet permettrait de délester une grande partie du transit de la rue Dorian (les flux moyens journaliers seraient divisés par deux selon l'étude trafic réalisée) et d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des riverains.

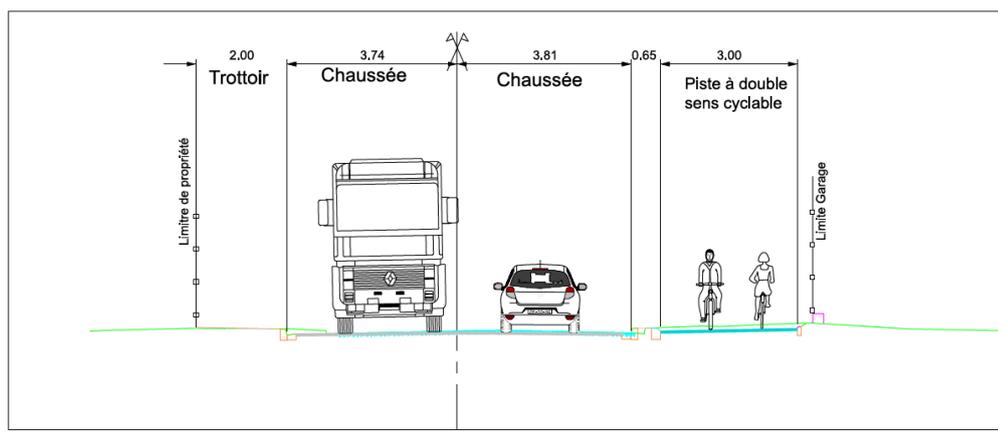
Enfin, en maintenant un niveau de service important sur le nouveau barreau de la RD 487, le projet contribuerait à l'amélioration des liaisons Est-Ouest et permettrait d'éviter que le trafic de transit n'emprunte les boulevards du centre-ville.

Éléments techniques

Le projet de création de cette infrastructure devra être intégré dans son contexte urbain, assurant des échanges apaisés et permettant de conserver une traversée modes doux en liaison avec le centre-ville.

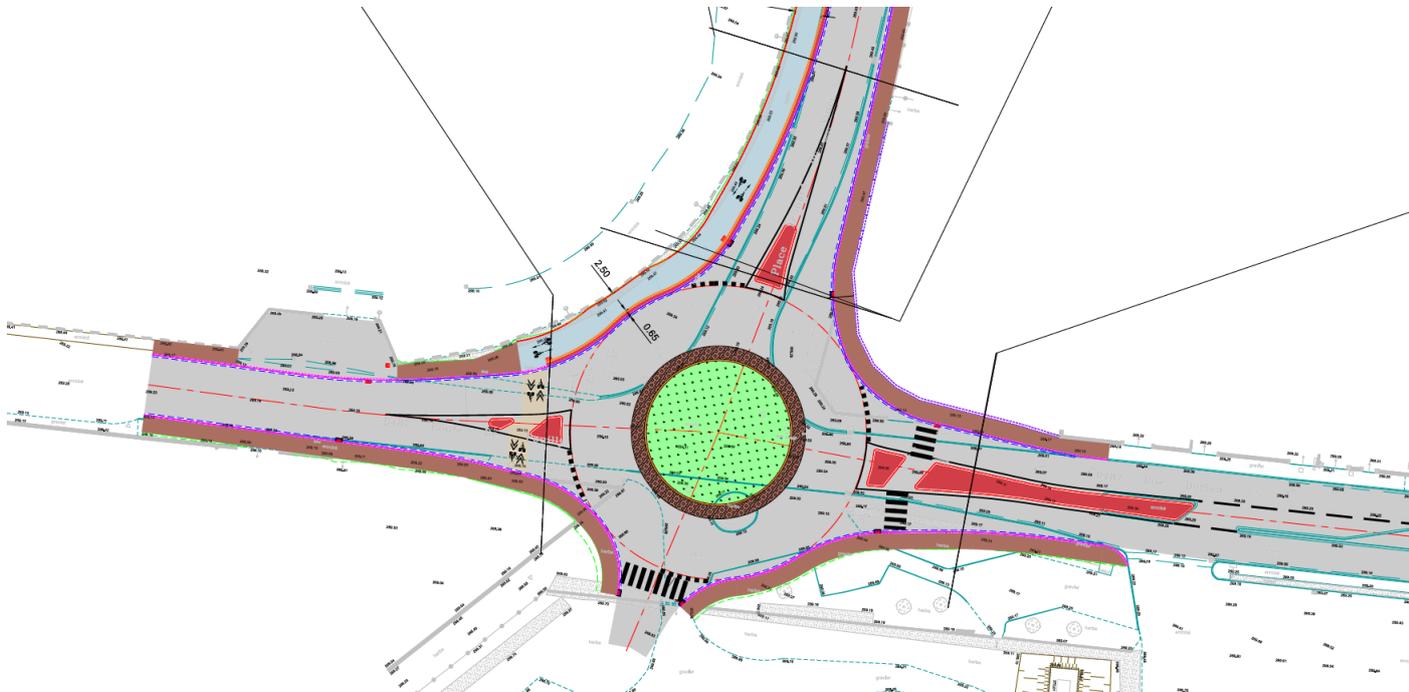
Les principales caractéristiques techniques envisagées sont :

- une plateforme de 7 m de largeur, sans terre-plein central,
- étant donné l'environnement urbain : maintien / création de trottoirs + continuités cyclables,
- sur l'ancienne emprise ferroviaire : cheminement cyclable (côté centre-ville) – traversée à organiser au niveau du centre radiologique,
- règle de priorité favorable à l'aménagement au niveau des carrefours (Chemin des Pansemolles/RD4 et boulevard des capucins/rue de la gare).



Profil en travers du projet au niveau du chemin des Pansemolles

Après analyse de plusieurs variantes, le traitement retenu pour le carrefour entre la RD 487 et le chemin des Pansemolles consiste en l'aménagement d'un giratoire, permettant à la fois de marquer l'entrée de ville et de répondre à la nécessité de desservir le prochain espace de congrès.



La prise en compte de l'environnement

Ce projet d'aménagement devra limiter ses impacts sur l'environnement (notamment acoustique, air, eau, faune-flore, paysage).

Au stade de la concertation, les études menées ont permis de vérifier la faisabilité du projet, sans aller dans le détail des caractéristiques techniques et des mesures en faveur de certains aspects qui relèvent des phases ultérieures d'études.

III- La concertation réglementaire

III-1 Modalités de la concertation préalable

Par délibération du 15 mai 2023, la Commission permanente du Département a délibéré sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Du lundi 12 juin au mardi 13 juillet 2023, le dossier de concertation préalable a été mis à disposition du public, en mairie de Charlieu et de Saint Nizier sous Charlieu (durant les heures d'ouverture).

Dans chaque mairie, un registre a été mis à disposition du public afin de lui permettre de consigner ses avis, remarques, observations et suggestions.

Parallèlement, le dossier de concertation préalable était consultable sur le site internet du Département (www.loire.fr). Les avis et observations du public pouvaient être formulés par courriel à l'adresse suivante : concertation.padd@loire.fr.

Pour permettre la bonne information du public, les modalités de cette concertation préalable ont fait l'objet :

- d'une annonce légale, publiée dans Le Progrès, ainsi que dans les Petites Affiches de la Loire,
- d'une information sur le site internet du Département de la Loire (www.loire.fr),

- l'avis de concertation a également été affiché à l'Hôtel du Département et dans les mairies citées préalablement.

Enfin, en complément de ces modalités, une réunion publique s'est tenue le 7 juin 2023.

A l'issue de cette phase de concertation préalable, permettant au public d'exprimer ses remarques, observations et propositions, le Département, collectivité à l'initiative de l'opération, avait indiqué qu'un bilan serait réalisé et approuvé par sa commission permanente.

III-2 Le bilan quantitatif de la concertation

III-2-1 Les registres publics

Aucune contribution n'est à noter sur le registre de la mairie de Saint-Nizier sous Charlieu.

Quatre (4) contributions écrites ont été laissées sur le registre de la mairie de Charlieu.

III-2-2 Les courriers

Aucun courrier n'a été reçu.

III-2-3 Les courriels

Quatre (4) contributions ont été adressées à l'adresse concertation.padd@loire.fr. Elles proviennent de 3 habitants distincts et d'un groupe d'habitants des secteurs proches du projet de déviation.

III-2-4 La réunion publique

La réunion publique organisée le 7 juin 2023 dans la salle du théâtre municipal de Charlieu a permis de présenter aux habitants les réflexions en cours et de les informer sur les modalités de concertation.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Huit (8) principales prises de paroles ont été recensées consistant en l'expression de points de vue ou des questions sur le projet et donnant lieu à des échanges avec les représentants du Département.

III-3 Les observations recueillies

Les observations du public permettent de mettre en évidence plusieurs thèmes et questions à enjeux et peuvent être classées selon différentes rubriques. A chacune des observations, des éléments de réponse sont apportés par le Département, maître d'ouvrage du projet.

Opportunité du projet

Cinq (5) contributions se positionnent contre le projet de prolongement de la RD 487 considérant que ce dernier ne ferait que déplacer les problèmes de circulation sur un autre secteur de la commune, aurait des impacts négatifs sur l'environnement et avec un coût élevé de l'opération.

- ⇒ Concernant le report de trafic, les études initiales ont montré l'intérêt du projet pour délester les véhicules actuels circulant sur les boulevards urbains. La circulation sur la rue de Dorian, les boulevards Thiers et de la République serait ainsi fortement réduite. Le fuseau préférentiel, proche du centre-ville, et en continuité

de la route actuelle (RD 487 - Boulevard des Capucins) se révèle le plus attractif et adapté pour répondre à la fois aux besoins de transit et de desserte locale. Par ailleurs, compte tenu des évolutions prévisibles de l'urbanisation, il n'est pas prévu d'augmentation notable du flux global de véhicules sur la commune.

- ⇒ Le report de trafic se faisant sur la nouvelle infrastructure, il y aura effectivement des impacts générés dans l'environnement traversé qui sont prévus d'être traités (cf. ci-après).
- ⇒ Concernant le coût du projet, celui-ci sera précisé dans la suite des études. Comme il était indiqué dans le dossier de concertation, l'aménagement est prévu d'être optimisé par rapport à celui qui avait été envisagé dans les années 2000. La moitié de son tracé s'appuie par ailleurs sur une chaussée existante (chemin des Pansemolles), qui bien qu'à recalibrer, génèrera des coûts inférieurs à ceux d'une chaussée neuve.

A l'inverse, deux (2) contributions se montrent favorables au projet en indiquant que :

- d'une part, il s'inscrit dans la poursuite d'une déviation existante qui aurait méritée d'être complète dès sa réalisation dans les années 1990.
- d'autre part, il permet une réduction forte de la circulation dans le cœur de Charlieu.

Impact du projet sur les conditions de circulation dans Charlieu

Trois (3) observations concernent cette rubrique et identifient des points particuliers du projet ou hors de celui-ci (gestion des flux au carrefour entre la future voie et la RD 4, vitesse sur la voie nouvelle et dans les rues de Charlieu, sens de circulation des boulevards actuels, feux sur la RD 487).

- ⇒ Concernant le carrefour voie nouvelle/rue Rouiller (RD 4), les études de trafic montrent des attentes limitées aux heures de pointes pour les véhicules venant de la voie secondaire.
- ⇒ Pour la vitesse sur la voie nouvelle, une limitation apaisée à 50km/h est envisagée pour permettre à la fois un écoulement correct du transit, une prise en compte de la sécurité et un impact acoustique atténué.
- ⇒ S'agissant des observations concernant des voies communales ou départementales en agglomération, hors périmètre du projet de déviation, leur prise en compte relève de la commune de Charlieu (boulevard Thiers) ou de St-Nizier sous Charlieu (feux Manitowoc sur la RD 487). Elles seront transmises aux municipalités pour suite à donner.

Impact du projet sur l'environnement

Les effets du projet sur le bruit, le paysage, les espaces verts existants sont jugés conséquents dans cinq (5) contributions.

- ⇒ Dans le cadre des études techniques de détail, ces éléments seront pris en compte.
- ⇒ En particulier, l'étude acoustique, démarrée au stade de la phase de concertation pour qualifier l'ambiance sonore actuelle, va être poursuivie. Elle permettra de préciser les impacts sonores du projet et de définir les solutions pour faire respecter les seuils réglementaires. Les solutions envisagées seront présentées aux propriétaires et riverains concernés.
- ⇒ Concernant le paysage, une étude spécifique va être lancée. Elle aura comme objectifs de déterminer les mesures et les aménagements nécessaires et d'adapter le projet aux sensibilités paysagères. Cette étude tiendra compte des secteurs traversés et de la proximité des quartiers résidentiels. Elle se verra également la plus exemplaire possible vis-à-vis des enjeux de protection et de mise en valeur du patrimoine historique de Charlieu.
- ⇒ Les espaces verts existants seront préservés au maximum, cela étant notamment permis par le passage de l'infrastructure sur la plateforme d'une ancienne voie ferroviaire et sur l'emprise d'une voie communale existante.
- ⇒ Enfin, s'agissant des milieux naturels, une étude environnementale est en cours pour permettre d'identifier les espèces et essences présentes à préserver en particulier dans la zone de la voie ferrée. A titre d'illustration, le fossé à dominante naturelle situé en contrebas du vallon compris entre l'hôpital et le Clos Saint Gyl est prévu d'être préservé.

Impact du projet sur les bâtiments et propriétés existantes

Le projet est considéré comme proche de certaines zones d'habitat ou d'équipements (Hôpital, ADAPEI) dans deux (2) contributions.

- ⇒ Les études acoustiques évoquées ci-avant prendront en compte les spécificités des équipements (seuils acoustiques adaptés pour les établissements de santé, de soins et d'actions sociales).
- ⇒ Pour le secteur de l'hôpital, la desserte sera réorganisée pour en faciliter l'accès.
- ⇒ Pour toutes les propriétés concernées, les acquisitions foncières nécessaires seront optimisées pour être réduites au strict nécessaire.

Observation sur le carrefour des Cordeliers (voie nouvelle/RD4/chemin des Pansemolles)

Le traitement de ce carrefour fait l'objet d'une (1) proposition alternative pour l'aménager en giratoire avec des effets attendus sur la vitesse et la sécurité.

- ⇒ Dans le cadre des études préalables, plusieurs variantes ont été analysées pour traiter cette intersection. La solution giratoire s'est révélée infaisable du fait des contraintes d'emprise.
- ⇒ La variante retenue, consistant en un carrefour en croix avec stop sur la RD 4, est celle qui permet de concilier au mieux la gestion du trafic de transit, les différents mouvements tournants et la configuration des lieux.

Observations sur la prise en compte des modes doux

En lien avec une observation sur l'opportunité du projet, une contribution a pointé l'enjeu des circulations douces dont la prise en compte doit être une priorité.

- ⇒ L'intégration des piétons et des deux-roues non motorisés a fait l'objet d'analyse approfondie dès le début des réflexions, en s'associant avec les communes. Le projet prévoit ainsi des continuités piétonnes sur tout son linéaire. Sur le secteur de la rue des Pansemolles, les trottoirs seront élargis pour prévoir des déplacements sécurisés et en conformité avec les règles sur l'accessibilité. Les traversées ont été prévues aux endroits les plus adaptés.
- ⇒ Pour les cyclistes, une bande cyclable sera prévue tout le long de l'itinéraire. Cet aménagement sera étudié en lien avec la communauté de communes Charlieu Belmont Communauté qui porte un projet de voie verte entre Charlieu et Vougy et traversant Charlieu.
- ⇒ La voie verte existante sera préservée. Son accès à partir du chemin des Pansemolles sera conçu avec une rampe adoucie.

IV- ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

IV-1 Enseignements de la phase de concertation

D'un point de vue quantitatif, il ressort que la concertation mise en place a permis de faire émerger des contributions en particulier de la part des habitants les plus concernés potentiellement par le projet. Ces contributions ont mis en avant plusieurs enjeux à prendre en compte dans la poursuite des réflexions.

Ces observations viennent enrichir les points que le Département avait déjà identifiés lors des échanges et analyses préalables sur le secteur d'étude, dans l'objectif d'insérer au mieux le projet dans son environnement.

IV - 2 Suites à donner au projet

A l'issue de cette étape de concertation préalable, le Département décide de :

- poursuivre les études du prolongement de la déviation RD 487 dans la traversée de Charlieu et Saint-Nizier Sous Charlieu,
- continuer à associer étroitement les Communes et la Communauté de communes à la définition du programme technique pour cette nouvelle infrastructure située sur leur territoire,
- prendre en compte les remarques issues de la concertation préalable, tel que précisé ci-avant,
- lancer dès à présent les études opérationnelles pour l'aménagement du carrefour RD 487/chemin des Pansemolles dont la réalisation est à coordonner avec le projet communal de l'espace de congrès de Charlieu.
- porter à la connaissance des collectivités les observations recueillies concernant d'autres secteurs ou thématiques que ceux du périmètre d'étude du projet, dans un objectif de recherche globale de solutions d'amélioration des conditions de circulation et du cadre de vie.

V- LES ETAPES A VENIR APRÈS LA CONCERTATION

V-1 Le bilan de la concertation

Le présent rapport bilan de la concertation consigne de façon synthétique l'ensemble des avis, remarques et propositions exprimés par le public lors de la concertation.

Ce bilan est rendu public et mis à disposition sur le site Internet www.loire.fr.

V-2 Les étapes après la concertation

Sur la base des enseignements du bilan de la concertation, le Département de la Loire et les collectivités territoriales associées valideront les principes du projet. Les études de détail relatives au projet seront engagées afin de définir précisément toutes les caractéristiques du projet. Le projet détaillé sera présenté dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, si cette procédure se révèle nécessaire.



L'aménagement du carrefour RD 487 / chemin des Pansemolles étant fortement justifié par le projet de l'espace de congrès de Charlieu, sa réalisation sera programmée à partir de 2024 afin d'envisager une mise en service coordonnée entre les équipements.

V-3 Les prochaines procédures à venir

Les études approfondies du projet

Cette phase, cadrée par le Code de l'environnement, consiste à mener l'analyse détaillée des impacts du projet d'aménagement sur tous les volets de l'environnement et à la présenter dans un dossier appelé « Étude d'impact ».

Cette étude et les autres pièces de la procédure sont soumises à l'avis de l'autorité environnementale, après confirmation de sa nécessité lors de la demande d'examen au cas par cas.

Les études techniques de conception détaillée seront menées en parallèle.

Les autres procédures

Ce projet sera également soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France avec lequel une association en continue sera menée. Il devra faire également l'objet d'une demande de prescription d'archéologie préventive auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.